

Initiative (art.134 LGC)

→ développement par
Denis O. Maillefer
→ renvoi en commission

Initiative cantonale visant à demander à l'Assemblée fédérale la création d'une base légale spécifique pour que les employées de maison travaillant en Suisse sans statut légal soient régularisées !

Le 5 mars 2014 l'association « Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers » a remis une pétition au Conseil Fédéral munie de 21'875 signatures. Cette pétition demande que des autorisations de séjour soient délivrées aux employées de maison sans statut légal et que leur soient garantis la protection sociale légale minimale et un accès aux tribunaux de prud'hommes, et ce sans risque d'expulsion. A peine trois semaines après la remise de la pétition, le Directeur de l'ODM a répondu aux pétitionnaires qu'il ne voyait aucune nécessité d'agir... Les employées domestiques sont nombreuses en Suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique, 69'000 personnes travaillent dans ce domaine, dont 80% de femmes. Un contrat-type de travail l'économie domestique (CTT-EDom), entré en vigueur le 1 janvier 2012, régit les conditions de travail dans ce secteur. Le chiffre officiel des personnes qui y sont occupées ne tient pas compte, évidemment, de tous ceux et surtout de toutes celles qui n'ont pas un statut légal. Les estimations s'accordent sur un nombre de 40'000. Quarante mille personnes, en très grande majorité des femmes, nettoient, gardent et prennent en charge les enfants, les personnes âgées et/ou malades. Ces femmes occupent ces emplois, très souvent à temps partiels, de manière irrégulière, et avec un salaire horaire très bas. Dans le canton de Vaud, elles seraient environ 4'500 à travailler dans ce secteur. Comme la majorité d'entre elles travaillent chez plusieurs employeurs, 25'000 foyers seraient concernés, soit un ménage sur 13. Ce travail est essentiel et indispensable au fonctionnement de la société. Il n'y a pas suffisamment de personnes migrantes avec autorisation de séjour ou de Suissesses, prêtes à travailler dans ce secteur ! Profiter d'avoir recours à une main d'oeuvre sans statut légal, tout en refusant à ces travailleuses quasiment toute possibilité d'obtenir une autorisation de séjour, c'est les maintenir dans une précarité extrême. Ces employées domestiques sont taillables et corvéables à merci. Ce n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle, déjà en 2005, le gouvernement genevois avait demandé la régularisation collective de 5'000 employées de maison, travaillant dans le canton de Genève, auprès des autorités fédérales.

Fondé sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 109 al.2 de la Constitution vaudoise, le Grand Conseil vaudois demande à l'Assemblée fédérale de créer les bases légales spécifiques permettant aux employées domestiques, au sens de l'art.1 CTT-EDom, travaillant sans statut de séjour en Suisse d'obtenir une régularisation de leur situation de séjour.

Le 8 septembre 2014

Jean-Michel Dolivo Denis-O. Maillefer Jacques Neirynck Catherine Roulet Serge Melly

[Signatures]



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 09.09.14

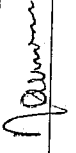
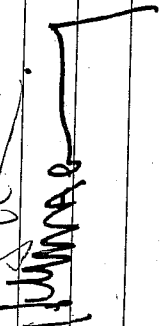
Scanné le _____

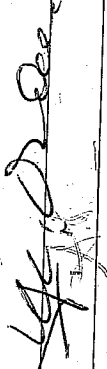
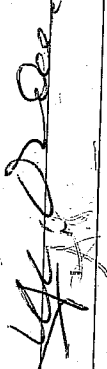
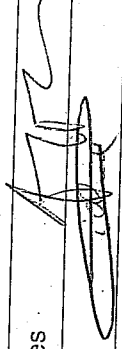
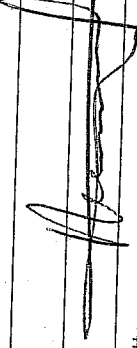
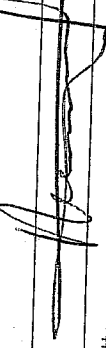
14-111-009

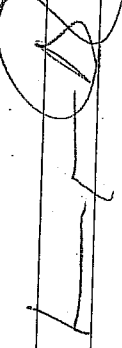
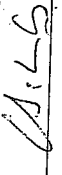
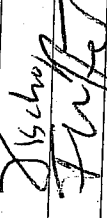
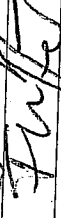
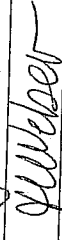
Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegnay Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegnay Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Junglaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	
Kunze Christian	
Labouchère Catherine	
Lachat Patricia	
Luisier Christelle	
Mahaim Raphaël	
Maillefer Denis-Olivier	
Manzini Pascale	
Marion Axel	
Martin Josée	
Mattenberger Nicolas	
Matter Claude	
Mayor Olivier	
Meienberger Daniel	
Meldem Martine	
Melly Serge	
Meyer Roxanne	
Miéville Laurent	
Miéville Michel	
Modoux Philippe	
Mojon Gérard	
Montangero Stéphane	
Mossi Michele	
Neirynck Jacques	
Neyroud Maurice	

Nicolet Jacques	
Nicolet Jean-Marc	
Oran Marc	
Papilloud Anne	
Payot François	
Pernoud Pierre-André	
Perrin Jacques	
Pidoux Jean-Yves	
Pillonel Cédric	
Podio Sylvie	
Probst Delphine	
Randin Philippe	
Rapaz Pierre-Yves	
Ravenel Yves	
Renaud Michel	
Rey-Marion Alette	
Rezzo Stéphane	
Richard Claire	
Riesen Werner	
Rochat Nicolas	
Romano Myriam	
Roulet Catherine	
Roulet-Grin Pierrette	
Rubattel Denis	
Ruch Daniel	

Rydlö Alexandre	
Schaller Graziella	
Schobinger Bastien	
Schwaar Valérie	
Schwab Claude	
Sonnay Eric	
Sordet Jean-Marc	
Surer Jean-Marie	
Thuillard Jean-François	
Tosato Oscar	
Treboux Maurice	
Trolliet Daniel	
Tschopp Jean	
Uffer Filip	
Venezelos Vassilis	
Voiblet Claude-Alain	
Volet Pierre	
Vuarnoz Annick	
Vuillemin Philippe	
Weber-Jobé Monique	
Wehrli Laurent	
Wüthrich Andreas	
Wyssa Claudine	
Yersin Jean-Robert	
Züger Eric	